

Rentrée septembre 2017



Modification des rythmes scolaires

Petit rappel

En janvier 2013, le ministère de l'Éducation Nationale met en place un décret concernant la réforme des rythmes scolaires.

La réforme a été mise en place en septembre 2014.

Pourquoi cette réforme?

- Mieux répartir les heures de classe sur la semaine.
- Alléger la journée de classe.
- Programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande (matin).

Que demande la réforme?



- 24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.
- 5h30 d'enseignement par jour au maximum (dont 3h30 maximum par demi-journées).
- Une pause méridienne de 1h30 au minimum.

Que demande la réforme?

- Le maintien des activités pédagogiques complémentaires (APC), organisées par les enseignants:
 - pour une aide aux élèves ayant des difficultés ponctuelles d'apprentissage ;
 - pour une aide au travail personnel;
 - pour la mise en place d'une activité en lien avec le projet d'école.



Que demande la réforme?

- Mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP), organisés par la mairie:
 - 3h par semaine.
 - Tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités proposées dans le cadre du PEDT même si elles n'ont pas de caractère obligatoire.
 - Permet la mise en place de loisirs éducatifs qui contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Le conseil d'école

La question des rythmes scolaires a été un des points abordés lors des conseils d'école durant ces trois années. Les parents, les enseignants, le personnel mairie et les élus ont pu constater les points suivants:

- le mercredi matin, les élèves sont dans de bonnes conditions de travail.
- Les journées ne sont pas vraiment diminuées par rapport aux anciens horaires: fin de l'école à 16h15 au lieu de 16h30.
- Les horaires des TAP (temps d'activité périscolaire) pourraient être optimisés. (2x 1h30 au lieu de 1h30 uniquement le mercredi)
- Une grande fatigue des élèves est observée les jeudis et vendredis après-midi.

Les points à prendre en compte:

- Des horaires réguliers tous les jours de la semaine.
- Un temps de travail scolaire diminué sur la journée.
- Un mercredi de 3h, afin de profiter d'une matinée de travail où la concentration des élèves est favorisée.
- Réaménager le temps périscolaire afin de bénéficier des 3h complètes de TAP.
- Maîtriser les coûts du personnel pour les TAP.

Présentation des différents types d'accueil pour vos enfants

- Garderie: surveillance des enfants par des adultes non diplômés.
- Périscolaire: Les animateurs proposent aux enfants des temps de jeux. Ils mettent en place différents espaces pour permettre aux enfants de jouer librement avec ou sans l'adulte.
- TAP: Temps où une activité précise est mise en place avec une durée de temps encadrée par des animateurs.
- A St Pierre il n'y a pas de garderie.



Le PEDT

« Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

L'écriture du PEDT

Pour les trois années qui viennent de s'écouler, le PEDT a été écrit par un comité de pilotage qui regroupait plusieurs communes de la 4C (St Laurent du Pont, St Joseph de Rivière, Entre-deux-Guiers...).

Lors des réunions de co-pilotage entre les élus de chaque commune, la décision a été prise: chaque commune devait écrire son propre PEDT pour les 3 ans à venir.

Pour réaliser le nouveau PEDT (2017-2020), la mairie de St Pierre de Chartreuse a mis en place un comité de pilotage qui s'est réuni le 7 novembre 2016 (présents: 2 élus, 2 parents délégués, les directrices du périscolaire et de l'école).

Enquête réalisée

Suite au premier conseil d'école, une enquête avait été menée par les parents délégués.

2 propositions d'horaires ont été faites:

1. Le mercredi de 3h, et lundi, mardi, jeudi, vendredi la fin des cours à 15h45.
2. Le mercredi de 3h, et 3 jours complets avec la fin des cours à 16h30 et une demi-journée libérée pour les TAP.

Les parents d'élèves ont voté en majorité pour la seconde option.

Validation du projet

Agnès Cloître, élue déléguée aux affaires scolaires, ainsi que Chantal Bècle-Berland, secrétaire générale de mairie, ont consulté Monsieur Cyril Helay Girard, Inspecteur de l'Education nationale afin de proposer le choix de l'enquête.

L'IEN n'a pas validé ce choix et la mairie s'est tournée vers l'option n°1 qui répond au plus près à la réforme (journées courtes et régulières, favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants).

Lors du conseil d'école extraordinaire, en présence de l'IEN, les parents délégués, les enseignantes et les élus ont voté pour ces horaires à l'unanimité.

La directrice académique (DSDEN) a validé le PEDT et les nouveaux horaires.

Présentation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
7h45 à 8h30 (0h45)	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire		
8h30 à 11h30 (3h)	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe	Temps de classe		
11h30 à 13h30 (2h)	Temps méridien	Temps méridien	Garderie de 11h30 à 13h.	Temps méridien	Temps méridien		
13h30 à 15h45 (2h15)	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	Temps de classe		
15h45 à 17h15 (1h30)	Périscolaire	Périscolaire Maternelles et CM		TAP CP-CE	Périscolaire Maternelles et CP-CE	TAP CM	Périscolaire
17h15 à 18h30 (1h15)	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire		

Organisation des TAP

- Pas de TAP pour les maternelles, après une journée d'école, la fatigue se fait sentir. Leur concentration est diminuée, nous avons fait le choix de les orienter au périscolaire pour qu'ils puissent jouer librement.
- Le mardi, les TAP seront pour les CP et CE.
- Le jeudi, les TAP seront pour les CM.
- En parallèle des TAP, il y a le périscolaire.

Le lien avec les associations
Lien entre le périscolaire et l'école.